

Constitution d'un fonds documentaire de base : recommandations

Les programmes de la Direction du Livre et de la Lecture, basés sur l'expérience nationale et internationale, préconisent un nombre de 1.5 à 2 livres par habitant avec un fonds minimum de 3000 livres.

Répartition des collections : 40 % pour le fonds jeunesse et 60 % pour le fonds adulte.

Abonnements aux revues, magazines : 1 à 1.5 abonnements par tranche de 200 habitants.

Renouvellement annuel : 10 % du fonds

Eliminations annuelles : 10 % du fonds

Nombres d'ouvrages d'un fonds selon la taille de la commune				
INTITULE	0 à 1000 habitants	1000 à 2500 habitants	2500 à 5000 habitants	plus de 5000 habitants
fonds total	3000	3000 à 5000	5000 à 10000	plus de 10000
fonds jeunesse : 40 %	1200	1200 à 2000	2000 à 4000	plus de 4000
albums	480	480 à 800	800 à 1600	plus de 1600
romans	360	360 à 600	600 à 1200	plus de 1200
bandes dessinées	120	120 à 200	200 à 400	plus de 400
documentaires	240	240 à 400	400 à 800	plus de 800
fonds adulte : 60 %	1800	1800 à 3000	3000 à 6000	plus de 6000
romans	810	810 à 1350	1350 à 2700	plus de 2700
bandes dessinées	180	180 à 300	300 à 600	plus de 600
documentaires	810	810 à 1350	1350 à 2700	plus de 2700

Ressources :

Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires / auteur, Danièle Taesch-Förste. - Paris : Electre-Ed. du Cercle de la Librairie, 2006

Mémento du bibliothécaire : guide pratique / auteur Association des bibliothécaires français ; directeur de publication, Pascal Wagner. - Paris : ABF, 2017.